Ville de Genève
Conseil municipal

PR-471 A

30 mars 2007

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 avril 2006 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 970 000 francs destiné à améliorer l'accessibilité et favoriser l'autonomie des personnes handicapées dans les bâtiments culturels.

Rapport de M. Jean-Louis Fazio.

La commission des travaux s'est réunie le 20 septembre 2006, sous la présidence de Mme Béatrice Graf Lateo.

Le rapporteur remercie chaleureusement Mme Ursi Frey pour l'excellence de ses notes.

Séance du 20 septembre 2006

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif, de Mme Martine Koelliker, codirectrice du département des affaires culturelles, de M. Alain Richina, architecte au Service administratif et technique du Domaine art et culture, de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, de Mme Magali Affentranger, architecte au Service des bâtiments, de M. Jim Escher, architecte au Service des bâtiments

M. Mugny explique que dès son arrivée au département des affaires culturelles il s'est penché sur l'accès des personnes handicapées aux bâtiments culturels. Il a examiné la situation et s'est rendu compte que, quelquefois, des aménagements peu coûteux permettraient de faciliter l'accès à différents bâtiments. Il a demandé à M. Richina de procéder à un inventaire de la situation. Un recensement a été fait et publié sur internet. Il a également été jugé nécessaire d'améliorer la situation en général. Cela a été demandé par différents moyens, ensuite le flambeau a été passé au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Un commissaire demande dans combien d'endroits il n'y a pas d'accès pour les personnes handicapées aujourd'hui.

Mme Koelliker répond que l'accès est difficile dans une vingtaine de bâtiments.

Un commissaire demande ce qui est prévu pour les évacuations d'urgence.

Mme Koelliker répond que ce sont uniquement les employés qui peuvent, dans ce cas, aider les personnes handicapées, par exemple les huissiers, pompiers, etc.

M. Mugny dit que l'important personnel sur place, notamment au Victoria Hall, permet justement de faire face à de telles situations. Aujourd'hui, il est question d'accès et de sorties de certains établissements. M. Mugny rajoute que Genève est dans une situation hypersécuritaire: au Grand Théâtre, on disait un temps que seulement 200 personnes devaient se trouver au Foyer, pour une question de sécurité. Il a suffi d'aménager des portes supplémentaires pour arranger la situation.

M. Meylan précise que deux architectes sont présents pour donner des informations précises (Mme Affentranger et M. Escher), ils ont récolté ces informations pour bien connaître la situation. Il n'a pas encore été déposé de demande pour ces travaux. Il s'agit d'intentions et de principes définis par M. Richina. Il faudra tenir compte de chaque situation particulière. Une grande partie du travail reste à faire. M. Escher explique que, sur la base du document distribué par le département des affaires culturelles, le travail a été réparti entre différents architectes. On a essayé de trouver une solution à chaque problème. On est dans des bâtiments historiques. Il a fallu saisir tous ces points et évaluer le coût des travaux. Le premier tableau contient la localisation des points en ville de Genève. Dans les autres affichettes figurent les principes de base selon les normes HAU (association Handicap Architecture Urbanisme). Un point que l'on trouve un peu partout concerne les sanitaires. Ce qui existe doit être transformé et élargi. La Ville vient de réaliser, à la Bibliothèque des Minoteries, un équipement qui semble fonctionner. Nous sommes dans les dimensions prescrites par HAU. Un autre exemple montre l'adaptation des ascenseurs (hauteur des boutons, largeur des portes), un autre groupe de problèmes concerne la visibilité, surtout pour les handicapés moteurs et les non-voyants. Il s'agit de rendre tout cela voyant, des solutions ont été apportées dans certaines salles de spectacles (appareils auditifs).

Un commissaire demande s'il s'agit uniquement des accès pour le grand public. Si, par hasard, un handicapé devait faire partie du personnel, faudrait-il d'autres aménagements?

M. Mugny répond par la négative, la Ville essaie de procéder à des aménagements pour le public et les employés.

Une commissaire constate que, pour certains bâtiments en chantier, ces travaux ne semblent pas faire partie du crédit demandé.

M. Meylan répond que le chantier du Grand Théâtre ne concerne que la scène.

Mme Affentranger rajoute qu'il faut remettre aux normes certains bâtiments; au Victoria Hall, il faut seulement améliorer la situation.

Une commissaire demande si des contacts avec des fondations privées ont été pris pour le financement de certains travaux et quelles sont les relations que la

Ville entretient avec elles. Est-ce qu'elles contribuent avec des fonds à ce genre de travaux?

M. Meylan répond que certaines fondations participent au financement de ces travaux.

M. Mugny dit qu'il est même relativement facile d'obtenir de l'argent des privés.

Un commissaire félicite M. Mugny d'avoir fait établir ce catalogage des musées et théâtres et de n'avoir pas attendu des motions du Conseil municipal.

M. Meylan explique que certaines interventions n'apportent pas forcément l'effet souhaité. A la mairie des Eaux-Vives, on est intervenu pour que les handicapés puissent monter dans la salle des mariages. Des travaux considérables ont été faits pour ceux-ci. On a également demandé d'électrifier certaines portes, mais on n'arrive pas à les utiliser correctement, ces portes en fer forgé étant lourdes. Un bouton pour appeler quelqu'un est parfois mieux adapté. On essaie de mettre en place un fonctionnement facile.

Un commissaire demande s'il est possible d'obtenir une participation de l'Etat.

M. Mugny répond que c'est possible de la part des fondations, mais que l'Etat n'apporte rien depuis des années à la Ville et la Confédération reporte tout sur les cantons. Il faut une obligation légale pour pouvoir faire une demande. Le budget qu'on soumet est relativement modeste. On a visé les choses élémentaires et simples. On ne veut pas révolutionner les choses.

M. Meylan rappelle qu'on a songé à une demande de subvention auprès de la Fondation Hélios, mais la réponse a été négative, le demandeur devant justifier qu'il n'a pas les moyens de financer au moins un tiers du coût.

Une commissaire demande si, pour certains travaux, la Ville a déjà l'assentiment des commissions spécialisées, par exemple de la Commission des monuments, de la nature et des sites.

M. Meylan répond qu'il sera demandé de cas en cas, lors des demandes d'autorisation.

Discussion et vote

L'unanimité des membres de la commission et l'ensemble des partis soutiennent la proposition.

La présidente soumet la proposition au vote, elle est acceptée à l'unanimité (1 AdG/SI, 1 T, 3 S, 2 Ve, 3 L, 1 R, 1 UDC).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 970 000 francs destiné à améliorer l'accessibilité et favoriser l'autonomie des personnes handicapées dans les bâtiments culturels.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 970 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.